

# **CENT ANS D'ECOLE LAÏQUE... VINGT ANS DE LOI DEBRÉ... UN NOUVEAU DANGER...**

La remise en cause de la laïcité de l'Etat s'est manifestée notamment par l'offensive insidieuse et méthodique de la bourgeoisie contre l'école laïque qu'elle avait instituée il y a maintenant cent ans.

Cette offensive revêt deux aspects. Le premier réside en l'octroi progressif des fonds publics à l'enseignement privé (confessionnel et patronal) jusqu'à parité avec l'enseignement public.

Au nom du principe «*Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée*», les laïques se mobilisèrent, sous l'égide du C.N.A.L., contre ces lois anti-laïques et particulièrement contre le vote de la loi Debré le 31 décembre 1959.

Aujourd'hui le P.C.F., dans la logique de sa politique de «*compromis historique*» avec l'Eglise catholique, a déserté cette bataille, subordonnant la suppression des subventions à l'accord de la hiérarchie catholique elle-même: le P.C.F. «*précise qu'il n'est pas dans ses intentions de régler quelque question que ce soit, serait-ce celle de l'école libre, de façon autoritaire ou par des mesures administratives.... Nous sommes en présence d'une situation héritée de l'histoire. Nous rejetons toute mesure de caractère autoritaire ou coercitif, toute décision unilatérale. Le gouvernement démocratique devra entreprendre, à partir de la situation existante, un dialogue constructif avec les familles qui envoient leurs enfants, les enseignants, les représentants de l'Eglise qui en ont la responsabilité*» (Conférence de presse du 20 octobre 1976).

La seconde entreprise procède d'une altération de la notion de laïcité. S'éloignant de la signification politique et concrète d'indépendance vis-à-vis de l'Eglise, on a inventé l'expression «*laïcité ouverte*» qui impliquait une conception idéologique de la laïcité. Les militants catholiques immiscés dans les organisations laïques traditionnelles ont œuvré, avec la bienveillance active du P.C.F., pour donner au mot laïcité un nouveau sens, celui de reconnaissance et de respect des idéologies.

De la reconnaissance au droit de cité il n'y a qu'un pas et l'«*appel aux citoyens*» adressé par le C.N.A.L. en mars 1977 témoigne du chemin déjà parcouru par les responsables des organisations composantes: «*Le C.N.A.L. appelle donc tous les citoyens à se prononcer pour un service public, national et laïque ouvert à tous, qui offrira aux personnels et aux établissements privés la possibilité d'intégration et garantira, par la gestion tripartite, le DROIT A LA DIFFERENCE et l'exercice de la liberté*».

Du droit à la différence à l'exercice de ce droit il ne restait qu'un petit pas qui fut franchi en novembre 1977 dans le cadre du colloque organisé par la revue catholique «*Brèche*» sur le thème: «*Des chrétiens interrogent les socialistes*». La délégation du P.S. y déclarait: «*Le parti socialiste est partisan d'un service public et laïc. Nous ne sommes pas favorables au dualisme*», ajoutant cette précision: «*Il faut le pluralisme dans l'école et non le pluralisme des écoles*».

Cette conception d'une école publique pluraliste, qu'on continue d'appeler laïque, fut explicitée plus récemment dans une tribune de la revue «*Ecole et socialisme*»: «*Dans chaque Ecole unique de Secteur peuvent être définis contractuellement des méthodes et des enseignements affectant des sous-sec-*

*teurs de caractère optionnel pluralistes... Une école catholique séparée n'a plus aucune raison d'exister, puisqu'elle elle rendue possible en droit au sein de l'école unique publique».*

Cette transformation de l'école repose sur une profonde réforme structurelle fondée sur la gestion tripartite et la mise en œuvre des *Conseils d'école* institués par la réforme Haby, de *l'Equipe éducative*, du *Conseil de secteur*, du *Conseil de l'éducation* revendiqués par les dirigeants des principales tendances de la F.E.N. (U.I.D. et U.et A.) qui se retrouvent d'accord sur ce point avec la F.C.P.E.

A l'occasion du 20ème anniversaire de la loi Debré, le C.N.A.L., par l'intermédiaire de son président, a publié une déclaration dans laquelle il s'affirme: *«plus déterminé que jamais à poursuivre sa lutte contre le dualisme scolaire et à militer pour une seule école libre et pluraliste, l'école laïque, c'est-à-dire l'école du peuple»* (2 janvier 1980).

Devant une telle évolution, qui se dessine depuis dix ans, des laïques ont lancé un *Appel* dont nous publions le texte ci-dessous. On reconnaîtra parmi les premiers signataires des personnalités syndicales et politiques. Il s'agit d'un événement dont chacun saisira l'importance.

**Serge MAHÉ.**

-----